

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2024

Étaient présents : Mmes Corinne BIXEL, Alizée BRANA, Marlène DARNIS, Macha DARRIEUSSECQ, Angélique DEKENS, Marie-Christine MARTIN, Marie-Carmen MOLINERO, MM. Loïc COTTEN, Pierre-André DEVIN, Bruno GRISI, Rachid KERKOUR, Jean-Luc ROUQUIÉ, Marc VIGUIÉ.

Était absente Mme Corinne BOULET qui a donné pouvoir à Mme Alizée BRANA.  
Le conseil municipal ne comporte plus que 14 membres suite à la démission de Mme Sophie MAISTRE pour raisons personnelles.

La séance est ouverte à 20h17.

Marie-Christine MARTIN est nommée secrétaire de séance par les conseillers présents.

Le compte-rendu de la séance précédente du 18 décembre 2023 a été envoyé à tous les élus.  
Il est mis au vote.

Adopté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

#### **Délibération adhésion à un groupement de commandes de la CDC**

La Communauté de communes propose aux communes de son secteur d'adhérer à un groupement d'achats afin de bénéficier de prix attractifs. La partie gestion administrative sera assurée par la CDC. Cette proposition concerne par exemple les produits d'hygiène et d'entretien, les matériaux, la quincaillerie... Cette adhésion n'exclue pas la possibilité de nous fournir en biens d'une qualité jugée plus adaptée à nos besoins par nos propres moyens.

Adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération accordant une subvention pour le tour cycliste de la CDC**

La Communauté de communes nous demande de participer à hauteur de 200€ au tour cycliste annuel organisé par le Club du Guidon Macarien. La demande nous est parvenue il y a peu pour une course programmée le 2 mars 2024.

Une vive discussion s'engage sur l'aspect tardif de la demande et l'impossibilité de fixer nous-mêmes le montant de notre participation. Pour Mme MARTIN le montant de cette participation multiplié par les 37 communes de la CDC aboutit à une somme qui dans une conjoncture sociale de plus en plus difficile serait beaucoup plus utile à des associations caritatives à la peine face à la montée de la pauvreté.

Cependant dans un souci de ne pas s'opposer à la CDC avec laquelle la commune vient de renouer des liens.

La subvention est votée par 8 pour, 2 contre et 4 abstentions.

## **Délibération donnant mandat au Département pour négocier l'adhésion aux mutuelles santé et prévoyance des employés de la mairie**

Les collectivités territoriales ayant l'obligation à brève échéance de couvrir à hauteur de 50% le montant de la prévoyance et de 15€ minimum mensuels pour la santé, la mairie de Louchats avait commencé à prospector les différentes sociétés mutualistes.

Le Département a décidé de proposer aux communes girondines de souscrire des contrats globaux tant pour la prévoyance que pour la santé afin d'offrir aux collectivités territoriales des tarifs plus intéressants. La mairie de Louchats souhaite s'inscrire dans le dispositif. Il faut préciser que les employés peuvent décider d'adhérer à des organismes de leur choix mais si ces derniers ne sont pas labellisés par le Département la mairie ne pourra prendre à sa charge une partie de la dépense.

Il s'agit de se prononcer sur le principe de l'adhésion les montants de la participation devant intervenir plus tard.

M. DEVIN explique comment sont établies les règles dans le privé. Mme Molinero lui confirme que les règles sont actuellement différentes dans la fonction publique territoriale

Adoptée à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Remplacement de Mme Ludvine Bergey, en fin de contrat**

Suite à l'examen de plusieurs candidatures Mme Julie BONIN a été retenue du fait de ses références professionnelles et diplômes demandés. Elle bénéficie d'un CDD du 15 février au 15 juillet 2024. Elle prend immédiatement ses fonctions.

#### **Point sur les travaux des commissions**

##### **Commission urbanisme**

Un tour complet du patrimoine immobilier a été effectué.

Les fenêtres du logement de Mme LAULAN ont été changées sauf une qui est en commande.

Epicerie : la baie vitrée au-dessus du plan de travail, en simple vitrage donc pas isolante, doit être changée par une baie double vitrage en trois panneaux pour un montant compris entre 6 500 et 7 000€. des devis doivent être établis.

L'eau rentrant par la porte de la réserve une caniveau va être réalisé.

Salle des fêtes: deux portes des toilettes et un WC ont été changés. La table de cuisson au gaz est morte. Doit-on louer sans possibilité de cuisson ou change-t-on de matériel ? S'il y a achat d'un nouveau matériel il sera électrique, le gaz n'étant déconseillé par la commission de sécurité. Le frigo montre des signes de faiblesse et devra donc être changé. Le pignon de la porte située sur le côté est pourri. Un charpentier va enlever la partie abîmée et mettre une barre de soutien. Il n'en demeure pas moins que de gros travaux de rénovation seront à faire sur cet équipement.

Le logement de Curton : une poutre est fendue provoquant la déformation de la toiture. La partie concernée va être étayée d'urgence. Il n'est pas impossible qu'un arrêté de péril doive être pris à court terme. Par ailleurs le locataire ne chauffe plus depuis plusieurs années. Ce logement va nécessiter une réfection complète et donc un investissement conséquent. Le problème reste le locataire, une personne âgée y vivant depuis des dizaines d'années et refusant de le quitter bien que des propositions bien plus confortables et adaptées à son handicap lui ont été faites.

Il va être difficile de mener de front la rénovation de la salle des fêtes et le logement de Curton.

Le 1er étage de la mairie : deux cabinets d'architectes, SAS Aquitaine management et Ayca architecture, ont été pressentis pour faire l'avant projet sommaire et le permis de construire. Les devis font respectivement 6 000 et 6 252€. Le choix s'est porté sur le cabinet Ayca architecture qui est venu sur place étudier longuement le lieu et qui présente de sérieuses références dans plusieurs mairies alentours.

Le logement du 2 avenue Mauriac : la chaudière au fioul devra est à changer.

### **Commission environnement**

Une réponse à un appel à projet sur la forêt communale est en cours de rédaction afin d'obtenir des subventions. Le dossier doit être bien soigné car les subventions ne sont pas automatiques. Il faut le rendre au plus tard le 15 avril.

Les bandes rugueuses sur l'allée des Astourets vont être enlevées la semaine prochaine.

Les travaux de sécurisation dans le bourg seront réalisés au début du printemps. La société Prozon, fournisseuse de panneaux de signalisation, moins disante, a été retenue pour un coût d'environ 5 000€.

Les trois chemins communaux seront remis en état au printemps quand le niveau de la nappe phréatique sera descendue et l'eau de surface évacuée. Toute intervention immédiate serait désastreuse.

Un débat s'engage sur l'entretien des fossés et des buses. Pour l'instant, vu le niveau de l'eau, aucune intervention n'est possible. Par contre un état des lieux du réseau communal et une estimation du coût des travaux de curage va être réalisé. Il est confié à la commission environnement.

La replantation de la forêt communale partie en fumée en 2022 soit environ 20ha. La mairie devrait signer avec l'ONF (Office national des forêts) un document fixant la gestion de la forêt pour les 15 ans à venir c'est-à-dire la restructuration de la forêt brûlée et l'entretien à faire dans le cadre du code forestier. Toujours avec l'ONF une étude est engagée avec France 2030 qui peut subventionner à hauteur de 80% d'une somme forfaitaire les travaux de réhabilitation de la forêt. La diversification est à envisager : feuillus, diverses sortes génétiques de pins maritimes...

Il faut cependant réfléchir à quel usage nous la destinons : produire du bois, protéger la diversité biologique, l'ouvrir au public ou un mélange de ces usages dans un but pédagogique.

L'idée d'interdire aux poids lourds les allées des Astourets et des Bergeries est lancée. En effet des semi-remorques aiguillés par les GPS empruntent ces voies qui ne sont pas faites pour un tel poids se dégradent rapidement. Dans un premier temps un arrêté de circulation peut être envisagé sans grand espoir qu'il soit respecté. Est envisagé l'inscription de l'interdiction sur les GPS ce qui est plus compliqué à obtenir. Bien entendu les camions grumiers pourront circuler pour accéder à la forêt.

### **Commission enfance-jeunesse**

L'aire de jeux pour les petits est en service et très fréquentée. Elle sera officiellement inaugurée le 18 mai en présence de la filleule de Mme POUYDEBAT, la généreuse donatrice, qui a permis la création de cet espace. Le même jour sera inaugurée la boîte à lire.

Le 8 mai, après la cérémonie de commémoration les cartes cadeaux aux jeunes ayant obtenu un diplôme seront remises solennellement et la plaque commémorative offerte aux dames bénévoles par les pompiers de Bretagne et de Normandie lors des incendies de 2022 sera apposée en mairie.

Le projet de city-stade va faire l'objet courant mars d'un court métrage afin de muscler le dossier de demande de subvention.

Le container pour les gros jouets et matériels de l'école va être posé d'ici quelques jours. L'emplacement est prêt à l'accueillir.

Les jeux olympiques : les primaires de l'école de Louchats vont être accueillis sur le mini-village olympique pour enfants installé par la mairie de Pessac, à Pessac. Des ateliers, des animations et le passage de la flamme olympique sont au programme.

La fête de Louchats début mai : deux projections de films un pour les plus petits et un second pour les adolescents sont envisagées ainsi que des jeux de société le 8 mai après midi. Le lendemain les enfants et parents auront à participer à une chasse au trésor.

A partir de la rentrée scolaire de septembre une activité poney sera proposée régulièrement à l'école suite à la convention signée entre l'Éducation nationale et la Fédération nationale d'équitation. Les écuries de Louchats assureront la prestation.

La participation des élèves du primaire au Salon du polar de Saint Symphorien est à l'étude.

### **Commission action sociale**

La collaboration avec Intermarché marche très bien. Tous les 15 jours ce magasin fournit des denrées fraîches avant la distribution de la banque alimentaire. Un frigo est nécessaire pour stocker correctement ces produits. La mairie va s'en procurer un d'occasion.

### **Débat orientation budgétaire**

Le prochain conseil municipal devrait se tenir le 8 au le 15 mars 2024. Au cours de ce conseil sera voter le compte administratif et le montant des taxes locales le budget primitif 2024 de la commune.

Monsieur le Maire fournit les informations suivantes sur l'état des finances communales :

### **Section de fonctionnement**

En 2023 les dépenses courantes de fonctionnement ont atteint 411 323€ et les recettes publiques 439 925€ soit un solde positif de 28 531€ auquel il faut ajouter environ 82 641€ de loyers. Les 111 172€ ainsi dégagés seront injectés dans le budget 2024.

Une recette exceptionnelle est à rajouter : 169 015€ provenant de la vente des bois brûlés. En 2024 une autre recette exceptionnelle va être versée par l'assurance en dédommagement de la palombière pédagogique et des vestiaires du stade détruits par les incendies de 2022.

La commune dispose donc au maximum pour l'exercice 2024 de :

– excédent de fonctionnement 2023	111 172€
– recette exceptionnelle 2023 (vente de bois)	169 015€
– recette exceptionnelle 2024 (remboursement assurance)	158 479€

### **Section d'investissement**

En 2023, 416 714€ étaient inscrits en recettes et 93 959€ engagés en dépenses. Seuls 44 615€ ont été payés à la fin 2023. Le solde sera reporté sur l'exercice 2024 en restes à réaliser.

Voici les principales dépenses susceptible d'être inscrire en dépense en 2024 :

– aire de jeux	26 000€ TTC (solde restant à payer)
– city stade	64 680€ TTC
– signalisation centre bourg et arial	5 000€
– 1ère étude pour le 1er étage mairie	6 552€ HT
– étude rénovation logement Curton	6 552€ HT (évaluation approximative)
– devis entretien espaces verts	691€ HT (dans le cas d'un appel à une
– devis entretien bords de routes	3 435€ HT entreprise privée)
– taille annuelle des platanes	2 102€ HT (idem)
– piano de cuisson électrique	2 000€ TTC environ
– locations diverses de matériel	5 000€
– nettoyage du toit de l'hôtel restaurant	2 000€ environ
– couverture de la salle des fêtes	52 000€ (devis le moins cher)
– reboisement de la forêt communale	55 000€ environ, largement couverts par subv.)

Quant à l'entretien des fossés communaux il faut d'abord mesurer un linéaire et demander des devis. La commission environnement est chargée de cette tâche.

### **Choix d'un logo pour la mairie**

Mme Macha DARRIEUSSECQ a effectué un important travail pour proposer des logos originaux. Trois créations sont soumises au choix : une déclinée en trois formules (un mélange des lettres composant le nom Louchats). Les deux autres représentent d'une part le mot Louchats avec le h se transformant en arbre et d'autre part un paysage avec un arbre, un chevreuil un plan d'eau. Louchats dont le h se transforme en arbre recueille 7 voix, les 7 autres voix se répartissent sur les trois formules du mélange des lettres.



## **Plan de sauvegarde communal**

Le PSC sert à alerter, informer, assurer la protection et le soutien de la population.

Il doit établir les diagnostics de risques, le recensement des enjeux et des moyens, organiser les interventions en cas de crise, réaliser un annuaire des lieux publics et un annuaire des populations vulnérables.

La commission environnement de préparer le projet pour la commune.

## **Réserve communale de sécurité**

Elle est composée de volontaires bénévoles chargés de prévenir et gérer les risques majeurs. Elle est placée sous l'autorité du maire. Elle met en œuvre des actions de sauvegarde mais ne peut se substituer aux services publics de secours et d'urgence. Elle est composée de bénévoles de la communes .

Adoptée à l'unanimité.

## **Publication de la prochaine « Gazette de Louchats »**

Il faut rédiger un nouveau numéro avec une distribution en avril donc bien avant le 8 mai. Les commissions doivent faire des suggestions. Le comité de rédaction fera le tri. Mme Corinne BIXEL se chargera de la mise en page comme pour le premier numéro. Déjà figurera le calendrier des fêtes et manifestations communales.

## **Point sur la recherche de food-trucks**

Après recherche cinq postulants ont retenu l'attention du conseil :

- une pâtisserie disponible le jeudi et le dimanche soir (présent à Guillos le dimanche midi)
- une seconde pizzeria disponible le mercredi et le jeudi
- Domi-paëlla disponible le jeudi et le vendredi
- un fabricant de plats divers disponible le lundi et le jeudi (présent à Landiras)
- une dame, Laure Magnan, disponible le lundi midi.

Le vendredi est déjà réservé à une pizzeria présente depuis des années à Louchats.

Le créneau qui semble le plus intéressant est le lundi midi car ce jour-là le restaurant et l'épicerie sont fermés.

A part le lundi les créneaux ne seront attribués que pour le soir afin d'éviter la concurrence avec le menu ouvrier du restaurant le midi.

Macha Darrieussecq est chargée de mettre en œuvre le planning décidé et d'en informer les postulants

La séance est levée à 23h05.

Le maire  
Marc VIGUIÉ

La secrétaire de séance  
Marie-Christine MARTIN